Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260327-2026_28-DE

Saint-Guinoux

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

Présents : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTAIGNANT DE LEDINGHEN, Fanny GOUDE, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Enora GUILCHER, Yoann MIRIEL

Absents : Yvonnick BESNARD (pouvoir à Pascal SIMON), Armand BLANCHERIE (pouvoir à Yoann MIRIEL), Quentin FLAMENT (pouvoir à Henri DE LATTAIGNANT DE LEDINGHEN), Margaux LAVAL (excusée)

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 21 mars 2026
Date de la publication : 21 mars 2026

➢ DCM2026.28 : Budget primitif principal 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

En préambule, Monsieur le Maire évoque un contexte économique tendu :

Une première année de mandature qui se déroulera dans un contexte financier particulier pour le conseil Municipal de Saint-Guinoux comme pour un grand nombre en France, avec des impacts non négligeables que nous devrons prendre en compte pour ce 1er exercice.

*1/ Le **contexte International** :*
Le conflit en Ukraine aux portes de l'Europe s'il est porteur d'inquiétudes pour la souveraineté de l'Europe et n'est pas sans conséquence sur le contexte économique de nos territoires.
Les conséquences du conflit du Moyen Orient, vient aggraver la situation avec, aux dires d'experts un risque majeur de crise énergétique pour l'ensemble des pays du monde.

*2/ **Le contexte national :***

Le contexte économique et politique national viendra peser sur nos moyens, au regard de l'aggravation des déséquilibres budgétaires de la France, et de sa dette toujours croissante. Les intentions de l'Etat à faire peser sur les collectivités une part de responsabilité, et la perspective de contributions des collectivités au redressement du déficit publique, est réelle même si la plupart des mesures évoquées dans la Loi de finance et la de loi de finance de la sécurité sociale n'ont pas été retenues pour 2026, elles restent plus que vraisemblable pour 2027.

*3/ **Le contexte local :***

Spécifiquement sur ST GUINOUX, la complexité à être éligible aux subventions de l'état, la région, le département, et SMA nous obligent à la vigilance et à un contrôle de nos couts, ainsi qu'à la recherche de l 'optimisation de nos recettes.
À la suite des élections municipales du 15 Mars dernier, n'ayant pas pu comme grand nombre de communes voter le budget par difficultés pour la DGFIP de nous les communiquer, vous en aurez ce jour cette charge. Ainsi que la perspective pour l'année 2026.
Cette année 2026 devra être mise à profit pour mettre forme les premiers projets de cette mandature, en privilégiant, méthode et gestion de projets (fiche projet / communication / prévision budgétaire / suivi rigoureux de nos dépenses et recettes et subventions pour chacun des pôles)

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260327-2026_28-DE

Les impacts des décisions européennes et nationales pour la commune de Saint-Guinoux (hors inflation) sont nombreux :

- *Faiblesse des ventes immobilières et donc faiblesse des droits de mutation ;*
- *Maintien des prix forts en énergie (électricité et gaz) ce qui maintient la hausse des prix ;*
- *Hausse du taux de cotisation retraite pour les fonctionnaires (3 points chaque année depuis le 1er janvier 2025 et jusqu'en 2028) ;*
- *Baisse de pouvoir d'achat des ménages et retard de paiement (notamment cantine et garderie) ;*
- *Fin programmée du dispositif de cantine à 1€, une réflexion sur les tarifs payés par les familles doit être envisagé*

Quelques points positifs pour 2026 :

- *FCTVA à hauteur de 72K€*
- *Des subventions attendues à hauteur de 362 000 € pour la finalisation de la rue de la source et du vestiaire ;*
- *Finalisation des deux derniers projets structurants du mandat 2020-2026*

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget présenté présente une stabilité des charges par rapport à 2025, exceptées les charges de personnel pour lesquelles le Maire rappelle au Conseil municipal l'effet du RIFSEEP en année plein (12K€), la hausse des cotisations CNRACL(+5K€), la participation obligatoire à la mutuelle (1K€)), les différents doublons (congé maternité secrétaire générale de mairie, départ en retraite du responsable des services techniques, ces deux évènements ont un coût net d'environ 30K€ pour la commune) ainsi que deux arrêts de longue durée pour lesquels la commune n'est remboursé qu'à 70% soit un reste à charge de 22K€ pour 2026 et qui devrait baisser aux alentours de 13K€ en 2027. La création d'un poste d'animatrice biodiversité en cours d'année 2025 produit également une hausse en année pleine sur 2026 à hauteur de 15K€ supplémentaires pour un cout total de 30K€.

S'agissant des investissements, la finalisation des chantiers du vestiaire et de la rue de la source ainsi que l'acquisition d'un tracteur et du patronage sont inscrits au budget.

La charge liée aux emprunts reste stable mais connaitra son plus haut niveau en 2027 (88K€ en 2026, 107K€ en 202, 97K€ en 2028 puis retour à 89K€ en 2029).

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2019	104 625.86 €	21 329.42 €	83 296.44 €	0.00 €	0.00 €	1 063 282.09 €
2020	103 963.66 €	19 529.13 €	84 434.53 €	0.00 €	0.00 €	979 985.65 €
2021	103 301.44 €	17 700.28 €	85 601.16 €	0.00 €	0.00 €	895 551.12 €
2022	102 639.22 €	15 842.10 €	86 797.12 €	0.00 €	0.00 €	809 949.96 €
2023	89 727.40 €	13 953.59 €	75 773.81 €	0.00 €	0.00 €	723 152.84 €
2024	89 065.20 €	12 226.20 €	76 839.00 €	0.00 €	0.00 €	647 379.03 €
2025	82 956.39 €	10 523.40 €	72 432.99 €	0.00 €	0.00 €	570 540.03 €
2026	87 891.86 €	11 394.40 €	76 497.46 €	0.00 €	0.00 €	623 893.04 €
2027	107 289.14 €	20 701.12 €	86 588.02 €	0.00 €	0.00 €	778 395.58 €
2028	97 560.84 €	17 272.78 €	80 288.06 €	0.00 €	0.00 €	691 807.56 €
2029	88 987.88 €	15 592.30 €	73 395.58 €	0.00 €	0.00 €	611 519.50 €
2030	85 680.44 €	14 167.47 €	71 512.97 €	0.00 €	0.00 €	538 123.92 €
2031	84 895.19 €	12 754.77 €	72 140.42 €	0.00 €	0.00 €	466 610.95 €
2032	53 618.92 €	11 486.60 €	42 132.32 €	0.00 €	0.00 €	394 470.53 €

Monsieur le Maire indique également au Conseil municipal que des démarches sont en cours pour renouveler une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000€ auprès d'ARKEA CREDIT MUTUEL.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260327-2026_28-DE

Le Budget principal est présenté au vote :

Ce document présente une balance générale équilibrée comme suit :

FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**		**TOTAL (en €)**
Dépenses	**1 061 887.00€**	Dépenses	**1 122 220.89€**	**2 184 107.89€**
Recettes	**1 061 887.00€**	Recettes	**1 122 220.89€**	**2 184 107.89€**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le projet de budget primitif 2026 de la Commune de Saint-Guinoux pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 :
  - Vote par chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - Vote par opérations pour la section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à effectuer, en cas de nécessité, tout virement de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section budgétaire (fonctionnement ou investissement) et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Le Maire
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie BEAUFEU